

**DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**

N° 2025-142

Code Postal 13320

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu l'arrêté de mise en sécurité ordinaire n° 2024-86 en date du 25 septembre 2024,

Considérant que la réalisation des travaux nécessités par les désordres constatés par l'arrêté susmentionné sur le bien de Monsieur GOMBERT Jacques, cadastré section BE n° 5 et sis 61 Cours du Ferrage / 13320 BOUC BEL AIR, a été justifiée auprès de la Commune par le propriétaire,

OBJET : Retrait de l'arrêté
de mise en sécurité
ordinaire n° 2024-86 –
GOMBERT Jacques

A R R E T E

Article Unique: L'arrêté de mise en sécurité ordinaire pris en date du 25 septembre 2024 sous le numéro 2024-86 est **RETIRÉ**.

Fait à Bouc Bel Air le 18 décembre 2025

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 06/01/2026

Mathieu PIETRI,
Maire.



